DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_151-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 10novembre 2025 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints ;
M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, M Charles GUINEZ, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
EXCUSÉ : M Jean Robert PAGES donne pouvoir à M GUINEZ,
ABSENTS : Mme Virginie DUMONT
Mme Camille BOSSARD
M Pascal MAUDET-CARRION
Mme Valérie BROSSE
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2025-151 – Patrimoine - Ecoles – Convention pour la mise en place d'une aire éducative - Ecole publique Paul Gauguin

L'éducation au développement durable et à la transition écologique doit permettre aux élèves d'acquérir les connaissances scientifiques, les compétences et la culture nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition écologique et du développement durable.
Au terme de leur scolarité, ils doivent notamment maîtriser les enjeux relatifs au changement climatique, à la santé environnementale et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine. Ils doivent avoir acquis des savoir-faire et avoir été préparés à l'exercice individuel et collectif de leur responsabilité de citoyen. Les apprentissages proposés tout au long de la scolarité doivent garantir l'acquisition de compétences clés qui permettent à chacun d'intervenir de manière constructive et responsable dans l'environnement d'aujourd'hui et de se projeter dans celui de demain.

Dans ce cadre, la commune a travaillé conjointement avec les équipes enseignants de l'école Paul

Les grands objectifs des aires éducatives sont :
· Former les plus jeunes à l'écocitoyenneté et au développement durable,
· Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
· Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels…)
Gauguin élémentaire afin de convenir de la création d'une aire éducative sur le territoire communal.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_151-DE

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties afin de créer une aire éducative située sur la commune de St Aubin d'Aubigné, au bénéfice des élèves de l'école élémentaire publique Paul Gauguin .

Il s'agira pour le territoire départemental de la première convention proposée et mise en place conjointement entre les services municipaux et les services de la Direction Académique.

CONSIDERANT l'avis de la commission mixte Patrimoine-Culture en date du 08/12/2025
CONSIDERANT le projet de convention présenté en annexe à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **EMETTRE** un avis favorable à la création d'une aire éducative sur le territoire communal en direction des élèves de l'école publique élémentaire Paul Gauguin.
. **EMETTRE** un avis favorable au projet de convention présenté,
. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD